

**Accueil collectif parascolaire 1P**

**Demande d'inscription - Prestations supplémentaires 1P  
1<sup>ère</sup> semaine de rentrée (2025-2026)**



**HORAIRES D'ÉCOLE DES 1P – 1<sup>ère</sup> semaine de rentrée des classes :**

Les enfants de 1P sont convoqués à l'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h00.

**HORAIRES D'ACCUEIL PARASCOLAIRE DES 1P :**

Tous les enfants, sous contrat dans l'une des UAPE du réseau, sont accueillis dès la 1<sup>ère</sup> semaine d'école, selon les prestations annuelles contractualisées.

Exception : Lundi 18 août 2025, les 1P ne sont pris en charge qu'à partir de 15h00.

En raison des horaires scolaires particuliers de cette 1<sup>ère</sup> semaine d'école, les UAPE La Fourchette Rouge et Grand-Pré proposent un **ACCUEIL SUPPLEMENTAIRE** de 8h30 à 12h00, les mardi, jeudi et vendredi, en complément des places annuelles octroyées.

En cas de besoin, veuillez compléter ce formulaire et le retourner avec votre demande de placement annuel, **jusqu'au 15 mai 2025**.

**DEMANDE D'INSCRIPTION – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES 1P**

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Degré scolaire à la rentrée :  1P

DEMANDE POUR :

- L'UAPE La Fourchette Rouge (St-Légier)  
 L'UAPE Grand-Pré (Blonay)

Prestations supplémentaires	LUNDI 18 AOÛT 2025	MARDI 19 AOÛT 2025	MERC. 20 AOÛT 2025	JEUDI 21 AOÛT 2025	VEND. 22 AOÛT 2025
08h30-12h00	/	<input type="checkbox"/>	Contrat annuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Chaque prestation supplémentaire sera facturée au tarif « dépannage » et soumise au règlement du réseau. En cas d'absence, les parents sont tenus d'en informer directement la structure concernée.

Date : \_\_\_\_\_

Signature parent : \_\_\_\_\_

**Accueil supplémentaire 2P :** En raison des horaires scolaires particuliers de cette semaine de rentrée, un **accueil supplémentaire (13h30-15h00)** est proposé aux 2P les **lundi, jeudi et vendredi**, sous réserve d'une demande de dépannage anticipée adressée directement à l'UAPE et de places disponibles.